



**COMPTE-RENDU**  
**CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU DIMANCHE 04 FEVRIER 2018**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Approbation de l'ordre du jour ;
- 2/ Approbation du procès-verbal de la séance du 14 novembre 2017
- 3/ Résultats du premier trimestre.
- 4/ IMP (Indemnités pour missions particulières) : Définition des missions et quotités
- 5/ Evolution de la carte des emplois expatriés R2018.
- 6/ Programme climat scolaire.
- 7/ Orientation des élèves de terminales. Présentation Parcoursup et calendrier.
- 8/ Epreuves du DNB : modification des modalités. Les parcours et les EPI.
- 9/ Questions diverses

**Ouverture de séance à 17h00**

M. Charlery souhaite tout d'abord la bienvenue à tous les membres du Conseil. Il précise que ce conseil a été mis en place afin de créer davantage de liens avec les différents collèges et de soigner la communication. Ce conseil est donc purement informatif afin que le nouveau conseil appréhende au mieux les problématiques et la vie de l'établissement à part les points 4 et 5 qui nécessiteront un vote pour avis. M. le proviseur sollicite la bonne volonté des membres pour prendre en charge de rédaction du procès verbal de la séance. Ce dernier est confié aux représentants des parents : Mme Kamoun se propose. M. le proviseur l'en remercie en précisant qu'il restait à sa disposition.

**1. Lecture et Adoption de l'ordre du jour**

M. le proviseur entame la lecture du projet d'ordre du jour tel que présenté dans les convocations. Il propose de l'entériner sauf s'il fait appel à des remarques particulières.

**VOTE CONTRE : 0**

**VOTE POUR : 22**

**ABSTENTION : 0**

L'ordre du jour est approuvé et adopté à l'unanimité.

**2 Approbation du procès verbal de la séance du 14 novembre 2017**

M. le proviseur demande aux membres d'adopter le compte-rendu du dernier conseil d'établissement.



Il s'enquiert de la bonne diffusion du document et de la qualité de retransmission des débats. M. le proviseur remercie Mme Canga Vallès pour la prise de note et la retranscription de celles-ci. Ce procès-verbal appelle un commentaire : les conseillers consulaires ne rentrent pas dans la catégorie des membres du consulat général. La modification est enregistrée

Le procès-verbal est soumis au vote :

**VOTE CONTRE : 0**

**VOTE POUR : 22**

**ABSTENTION : 0**

**Le compte-rendu du dernier Conseil d'Etablissement du 14 novembre 2017 est adopté à l'unanimité.**

### **3 Résultats du 1<sup>er</sup> trimestre**

Les résultats du 1<sup>er</sup> trimestre suite aux conseils de classe ont été transmis aux parents d'élèves lors de la remise des bulletins ou lors de la rencontre parents professeurs de décembre 2017.

La parole est laissée, à M. Lenogue, proviseur adjoint, qui vidéo projette plusieurs diapositives qu'il commente :

Le document met en perspectives les résultats du premier trimestre 2016-2017 et 2017-2018. Les résultats sont légèrement à la hausse par rapport à l'année dernière. Quelques élèves éprouvent des difficultés (moyenne inférieure à 12). Une baisse relative des difficultés pour le collège. Pour le lycée, les résultats sont assez similaires.

Globalement, la dynamique de travail est en place même si certains élèves n'ont pas encore adopté la bonne posture. Le travail minutieux de la vie scolaire sur les retards et les absences est poursuivi. Globalement, les classes de 6<sup>ème</sup> ont bien réussi leur intégration. Les dynamiques de classes sont bonnes à très bonnes avec des résultats de MG qui oscillent entre 15 et 16/20 avec quelques écarts alors que les classes ont été construites de manière équilibrée.

Les classes de 5<sup>ème</sup> sont de bonne à très bonne facture. Les MG vont de 14,9 à 15,8.

En 4<sup>ème</sup>, les résultats sont homogènes et très satisfaisants, les MG allant de 14,4 à 15,1. Très bon équilibre.

Les 3<sup>èmes</sup> affichent des MG de 14,3 à 15,2/20, ce qui est très encourageant. Les enjeux de l'examen sont correctement maîtrisés.

M. Lenogue présente 3 dispositifs mis en place :

-**Français langue étrangère (FLE)** pour les élèves en difficulté en français à hauteur de 2 à 4h par semaine. A la question posée si ce dispositif sera intégré au primaire, il a été répondu que cela dépendra du budget.

L'année prochaine, les élèves venant d'un autre système devront attester d'une adhésion au dispositif FLE.

Pour le FLE, les groupes ont été fait en cours d'année, en réponse à la question relevée par Me. Valles sur l'effectif.

Mme. Suquet a souligné le besoin d'avoir une personne FLE pour la maternelle car la difficulté est à prendre en amont de la scolarité



Le dispositif FLE a suscité beaucoup d'échanges. Les intervenants soulignant la difficulté d'imposer aux enfants de parler français pour les familles non francophones et arabophones. Les représentants des personnels soulignent que les enfants parlent moins français dans la cour de récréation qu'il y a plusieurs années.

**-Devoirs faits :** ce dispositif est en cours d'expérimentation. Il est destiné pour remédier aux problèmes de méthodes et les difficultés familiales. 1à 2h par semaine en groupe de 5 et uniquement niveau 5ème et 6ème (et quelques 4ème). Le bilan sera fait en fin d'année.

**-Etudes obligatoires :** pour le manque de travail personnel ou problème de discipline. 1à 5h par semaine en salle de travail (sous surveillance).

Un point a été fait sur les punitions et les sanctions (comparatif 2016-2017 et 2017-2018).

M. Le proviseur a acté en septembre que toute violence physique tombe sous le coup d'une exclusion temporaire. Il s'avère que de manière chiffrée, il y a moins de punitions mais davantage d'exclusions.

Les classes de 2<sup>nde</sup> obtiennent des résultats contrastés selon les disciplines. Les méthodes de travail approfondies sont encore inégalement maîtrisées. L'ambiance de travail est au rendez-vous globalement. Quelques élèves ne sont pas du niveau. Les MG vont de 13,9 à 14,7/20.

En 1<sup>ère</sup>, les enjeux des examens de fin d'année sont encore éloignés mais les résultats sont convenables et devront être renforcés au 2<sup>nd</sup> trimestre pour prouver un véritable engagement dans la scolarité.

Enfin, les classes de terminales sont relativement mûres et responsables dans leur ensemble. Les problématiques liées à l'orientation post-bac semblent correctement maîtrisées et les conseils d'orientation ont démontré que les jeunes abordent cette phase avec une relative sérénité et de l'engagement. Les résultats de fin d'année devraient être conformes à nos attentes si les élèves continuent à progresser et suivre les conseils de leurs enseignants.

#### **4/ IMP**

Ce point inscrit à l'ordre du jour fait suite à l'évolution des statuts des personnels d'enseignement en août 2014 (voir décret 2014-940) et leur application dans les établissements du réseau normalement depuis la rentrée de 2016 (voir décret n°2015-475 du 27 avril 2015).

Les enseignants qui effectuent des missions particulières se voient rétribués en IMP (indemnités pour missions particulières), différentes des HSE qui, elles, sont attribuées pour des enseignements devant élèves.

La liste des missions particulières est à travailler aux derniers Conseil d'établissement de l'année après avis du Conseil Pédagogique.

M. le proviseur souhaite en cours d'année pouvoir inscrire les IMP Indemnités pour missions particulières d'accompagnant pédagogique dans le cadre de l'accompagnement à l'entrée dans le métier pour les néo-recrutés des établissements conventionnés de l'AEFE. Il s'agit d'un grand plan de professionnalisation des nouveaux recrutés sur contrat local. Les encadrants et acteurs de la formation sont les EEMCP2 dont la mission est élargie depuis quelques mois et les décharges sont renforcées. Plusieurs rendez-vous de formation sont mis en place par l'AEFE. Dans les établissements, des personnels résidents peuvent être sollicités par le chef d'établissement pour renforcer ce dispositif au quotidien. Des collègues peuvent être sollicités pour exercer ces missions contre rétribution en IMP.

Pour l'heure rien n'a été officiellement acté. M. le Proviseur souhaite ouvrir cette opportunité de reconnaissance en proposant à chacun des personnels impliqués 1 IMP, ce qui correspond à un équivalent en volant d'HSE soit 1250 euros annuels. Quelques débats ont lieu puis le vote est proposé.



Pour ce faire il est important de proposer au vote ces modalités.

**VOTE CONTRE : 0**

**VOTE POUR : 20**

**ABSTENTION : 2**

**L'attribution d'IMP pour missions particulières d'accompagnant pédagogique dans le cadre du plan de professionnalisation des néo-recrutés est adoptée pour une quotité de 1 IMP.**

5/ **Evolution de la carte des emplois expatriés R2018.**

M. le proviseur indique que suite au constat partagé AEFÉ LFIGP selon lequel le modèle économique choisi en avril 2017, c'est-à-dire de retirer le poste de DAF expatrié au profit d'un directeur exécutif local, ne correspond pas au besoin de l'établissement, l'AEFE a accepté de rouvrir le poste de DAF sur un support expatrié pour la rentrée 2018. Dans le contexte budgétaire contraint de l'AEFE dont nous avons débattu au dernier conseil d'établissement, et notamment suite aux annonces de fermeture de postes expatriés au niveau mondial et dont le LFIGP a été victime, il s'agit là d'un véritable accompagnement de notre établissement et une véritable écoute qu'il convient de souligner.

Cette décision fait suite aux travaux menés lors de la visite de Jean Paul Négrel en octobre 2017 et le constat remonté.

Cette modification de la carte des emplois du LFIGP doit être portée au vote du conseil d'établissement.

Suite au résultat du vote du Conseil de ce soir, l'AEFE actera la réouverture du poste en Comité Technique réuni à Paris le 6 février 2018. Le poste pourra alors être mis en recrutement sur le site de l'agence et notre site. Les procédures de recrutement seront alors lancées. Le poste sera pourvu au 1 septembre 2018.

La création du poste DAF expatrié engendre de facto la fermeture du poste de directeur exécutif.

La réouverture du poste de DAF est soumise au vote par M. le proviseur.

**VOTE CONTRE : 0**

**VOTE POUR : 22**

**ABSTENTION : 0**

6/ **Programme climat scolaire :**

M. le proviseur donne la parole à M. Lauzière, proviseur adjoint qui développe cette question travaillée en équipe. M. le proviseur annonce qu'une mission de Mme Driancourt IA/IPR EVS



a été diligentée à sa demande pour étayer le projet et apporter le regard extérieur nécessaire d'un spécialiste de la question. Plusieurs phases sont explicitées par M le proviseur adjoint. Les CPE et les professeurs principaux vont devoir étroitement travailler en équipe selon un programme et des temps particuliers bien arrêtés. Les différentes phases sont explicitées :

- formation des élèves sur le respect des autres avec des supports pédagogiques de la 6<sup>ème</sup> à la seconde.
- café des parents (la date sera communiquée ultérieurement)
- CVC/CVL : développement du projet
- ambassadeurs lycéens qui vont intervenir en classe.

### **7/ Orientation des élèves de terminales. Présentation Parcoursup et calendrier.**

Le nouveau plan d'accompagnement des étudiants dévoilé par le ministre de l'éducation nationale a été mis en œuvre au LFIGP. Et notamment les conseils d'orientation et la mise en place de parcoursup qui vient remplacer APB. Le gouvernement a souhaité mettre un terme à APB suite à des remontées négatives et cet algorithme longuement critiqué pour ses insuffisances : tirage au sort/réussite très peu convaincante des étudiants en 1<sup>ère</sup> voire 2<sup>ème</sup> année, taux de réussite médiocre d'obtention de la licence en 3, 4 voire 5 ans. Ainsi parcours sup est mis en place, nouvelle plateforme de vœux d'orientation. Le plan accompagnement prévoit aussi un processus de réflexion des élèves enrichi et mieux affiné.

M. Lenogue présente un diaporama qui reprend les modalités d'inscription, de réflexion, les grandes phases et les dates à retenir.

M. Le proviseur précise que les vœux ne sont plus classés et une fiche avenir précisant la motivation pour chacune des formations choisies est demandée.

Des échanges s'ensuivent. Il en ressort que les élèves sont très bien entourés au LFIGP avec Mme Noël-Lardin agissant comme personne ressource en information et orientation PRIO et Mme Lonchamp, conseillère d'orientation de l'éducation nationale. De plus une mission SORES demandée par le chef d'établissement et dont le programme vient d'être finalisé se déroulera dans notre établissement du 18 au 22 février 2018

### **8/ Epreuves du DNB : modification des modalités. Les parcours et les EPI.**

M. Le proviseur cède la parole à M. Lauzière, en charge des examens par délégation. Il présente sur un support vidéo projeté les modifications et les dates du nouveau DNB. Les répartitions des points des épreuves terminales sont modifiées pour la session de juin 2018 et l'épreuve orale est renforcée avec la possibilité d'une présentation de l'histoire des arts. Ainsi lors de l'épreuve orale, le candidat aura le choix entre la présentation d'un des parcours (de santé, citoyen, avenir et artistique et culturel), d'un des EPI travaillés en 4<sup>ème</sup> ou en 3<sup>ème</sup>, ou encore une œuvre ou un ensemble d'œuvres dans le cadre de l'histoire des arts.

M. Lauzière détaille les parcours qui ont été travaillés cette année et les EPI en place.

### **9/ Questions diverses.**



Plusieurs questions ont été déposées.

- Question des conseillers consulaires :

- Les visites des EEMCP2. La question n'est pas formulée mais le proviseur comprend que des éclaircissements sont demandés sur la politique des échanges professionnels entre l'EEMCP2 de la discipline et les enseignants du lycée. Il rappelle que les EEMCP2 ont pour mission l'accompagnement pédagogique des équipes en tant qu'expert disciplinaire, conseiller des chefs d'établissement. Il doit apporter à ses collègues des conseils, des pratiques nouvelles et innovantes, des supports ou les partager. Des observations de classe peuvent également être mises en place avec l'accord des collègues ou à sa demande. Le proviseur indique au conseil qu'aucun enseignant ne s'est opposé à ces observations qui ne donnent en aucune façon lieu à des rapports écrits.

Monsieur Le conseiller consulaire M. Gueraiche a soumis sa réserve sur ces visites soulignant le malaise de certains enseignants. M. Le proviseur a insisté sur l'absence d'inspection mais plutôt un échange pédagogique, ce que les représentants des personnels ont confirmé.

- Questions des représentants de personnels

- Dissolution AIPE : quand ? pourquoi ? quel impact sur les actions/ projets menés par l'association ?

La dissolution de l'AIPE est une mesure commune direction/CDG suite à des éléments de gestion non satisfaisants et critiquables. La mesure a été prise en décembre avec information des concernées. Les actions pédagogiques ne seront pas impactées car les engagements pris vont dans l'intérêt pédagogique de la formation de nos élèves. Le seul projet qui n'est pas reconduit à ce jour est la kermesse, les conditions pour une bonne réalisation n'étant pas réunies.

- CDI : simple réflexion sur la possibilité de modifier l'initiation à la recherche qui n'est effectuée pour l'instant qu'en 6ème.

Aucun projet n'a été déposé à ce jour. Le CDI doit être adossé à une autre discipline. Ce travail pourra être présenté ou initié en conseil pédagogique ou en conseil disciplinaire. Un temps d'AP est possible. M. le proviseur valide la réflexion, mais n'a pas été destinataire du projet.

- Quelle solution a été retenue pour l'organisation des horaires pendant le ramadan ? (les collègues aimeraient anticiper sur leurs progressions les heures qui seront perdues).

M. le proviseur répond qu'il est louable que les collègues s'inquiètent de leur progression. Inévitablement il y aura des contraintes incontournables et les dernières heures vont être impactées. M. Lenogue fera le maximum pour satisfaire le plus grand nombre. Nous devons



faire rentrer les journées dans les heures à respecter à savoir entre 8h et 14h avec 2 pauses. Il faut veiller à ce qu'aucune discipline ne soit lésée.

- Des collègues s'inquiètent des infos (ou bruits..) qui circulent concernant les réaménagements des horaires des élèves pour l'an prochain : est-il acté que la pause méridienne soit allongée ? Quel en sera l'impact sur les EDT des élèves, est-il prévu dans ce cas que le mardi après-midi soit libéré pour tous les collégiens ?

M. le proviseur indique qu'il ne sait pas de quoi l'on parle. Il n'a jamais proposé de tels horaires et il vaut mieux attendre les communications officielles plutôt que d'écouter ou croire des bruits, peu efficaces et constructifs comme mode de management éducatif et pédagogique. Le seul élément connu à ce jour et qui est encore en réflexion est qu'il est souhaitable que les rotations de bus soient limitées pour permettre aux élèves d'avoir des temps de travail aussi au collège et de favoriser la vie dans l'établissement. Il sera souhaitable que la première rotation soit à 14h50 prioritairement pour les plus jeunes de 6<sup>ème</sup>/5<sup>ème</sup> et à 16h40 pour les plus grands. M. le proviseur souhaite que l'on laisse les instances internes travailler.

- Concernant les points de ramassage des bus scolaires à la rentrée prochaine, conformément à l'obligation de la RTA. Les collègues veulent avoir des informations sur les modalités de mise en place de ces points de ramassage. Comment le lycée compte-t-il gérer cette obligation de la RTA ? Les points de ramassage seront-ils imposés par la RTA ou bien c'est le lycée en relation avec l'entreprise qui gère le transport qui doit les fixer ?

Une fois de plus, M le proviseur regrette que l'on parle à tort et à travers sur des problématiques importantes. Il ne comprend pas pourquoi on mentionne une obligation de la RTA quand on parle de point de ramassage. La question n'est pas du ressort du conseil d'établissement dans ce cas. Il explique que dans le cadre de l'appel d'offre des transports, il a été demandé dans une enquête si les familles souhaitaient que des points de ramassage soient mis en place afin de raccourcir le temps de trajet des élèves. Les familles ont clairement répondu qu'elles ne le souhaitaient pas. M. le proviseur n'a pas connaissance à ce jour de points imposés par la RTA.

- Groupes WhatsApp des classes de 6eme (insultes, humiliation, violence verbale de tout genre...). Que compte faire le lycée face à ce phénomène, outre le travail sur le climat scolaire ?

M. le proviseur rappelle la responsabilité de chacun sur le sujet. Ce n'est pas le lycée qui préconise l'achat de téléphone portable ou les forfaits téléphoniques. Il lui semble que la question incombe aussi aux parents des élèves. Il ne lui semble pas raisonnable que des enfants si jeunes aient accès à ces réseaux sociaux. Pour mémoire, la loi interdit l'accès aux réseaux sociaux avant l'âge de 13 ans en France comme aux Etats Unis.

Ainsi sur le site officiel de whatsapp, on peut lire :

**Âge.** Vous devez avoir au moins 13 ans pour pouvoir utiliser nos Services (ou avoir l'âge minimum requis dans votre pays pour pouvoir utiliser nos Services sans autorisation parentale). Outre l'âge minimum requis pour pouvoir utiliser nos Services en vertu de la loi en vigueur, si vous êtes trop





jeune pour être en mesure d'accepter nos Conditions dans votre pays, un parent ou tuteur doit accepter ces Conditions en votre nom.

Et sur celui de facebook :

Vous n'utiliserez pas Facebook si vous avez moins de 13 ans.

Le lycée pourra faire ce rappel aux élèves mais avant tout aux parents aussi.

- L'organisation des voyages et sorties pédagogiques a suscité de nombreuses remarques, questions et autres d'un nombre important de collègues : absence d'information des équipes pédagogiques concernées, même les profs principaux n'ont pas été informés par les collègues partant avec leurs élèves, des parents ont posé des questions aux PP qui étaient incapables de répondre. Il semblerait que de nombreux parents aient signalé que les coûts engagés étaient excessifs, sans parler de l'annonce des montants sans précision sur le voyage, ou encore d'élèves venant faire de la "retape" dans les classes pour compléter des listes.

Il avait été question d'une charte des voyages, certains collègues se sont dits intéressés et auraient aimé participer, y aura-t-il un appel aux bonnes volontés ?

Chaque organisateur est responsable de la construction du projet avec l'équipe encadrante. Les responsables des voyages établissent le budget du voyage en lien avec les services du lycée. Ces budgets sont validés par la direction tout comme le projet dans son ensemble et notamment son volet pédagogique. La communication vers les familles se fait par le responsable du voyage avec la caution de la direction. Les responsables proposent des réunions d'information auxquelles la direction peut être conviée. Les voyages sont finalement validés par l'ambassade.

Quant aux coûts annoncés aux familles, il est cohérent que l'on annonce une fourchette qui s'affine au fur et à mesure des devis.

La rédaction de la charte des voyages est toujours d'actualité. Elle pourra être travaillée soit à partir d'une base d'un autre établissement en l'adaptant à nos pratiques, soit lors de réunions de fin d'année.

- La question de l'équipement informatique avait aussi été posée par les collègues. Vers quelles évolutions se dirige-t-on ?

Tous les serveurs ont été mis à jour et les licences microsoft des ordinateurs également. Nous sommes passés de windows 2007 à windows 2017.

Le système de protocole de sécurité a été renforcé selon les préconisations de l'AEFE suite à des cyber-attaques de plusieurs sites d'établissement.

Des copies systématiques et des sauvegardes sont faites sur le cloud de manière à tout moment à récupérer les données.

Le lycée a changé d'opérateur passant d'Etisalat à Du et a installé la fibre optique en début d'année. Nous sommes passés d'une bande passante de 8 Mbits à 30 Mbits en administratif.

En pédagogique, sommes passés de 40 Mbits à 100Mbits à partager sur 3 lignes non dédiées.

Nous ne sommes pas passés au tout wifi en raison du coût mais avec des bornes dans plusieurs bâtiments.





Nous aurions besoin de mettre en place un plan de renouvellement des matériels car ce plan n'existe pas et nous remplaçons actuellement les matériels au fil de l'eau.

A moyen terme il est souhaitable que nous puissions faire un véritable bilan de l'utilisation des chromes books pour voir si cette technologie est à poursuivre.

➤ Ouverture de la section internationale pour les 6èmes

M. le proviseur informe le conseil qu'un avis défavorable a été attribué, il faut retravailler le dossier. Les parents regrettent cet avis et sont inquiets. L'équipe de direction comprend cette inquiétude. Un parcours langue sera mis en œuvre et travaillé avec les équipes de l'élémentaire et du secondaire afin de poursuivre un apprentissage appuyé en langue anglaise avec certainement des disciplines comme l'histoire géographie, l'EPS ou les mathématiques en anglais. Une communication sera préparée à destination des familles.

M. le proviseur remercie l'ensemble des participants pour leurs interventions constructives et étayées. Il annonce qu'un prochain conseil d'établissement se tiendra incessamment avec à l'ordre du jour le vote du calendrier scolaire pour l'année 2018/2019. Les équipes sont dans l'attente du télégramme diplomatique fixant les règles de bases. Il est cependant noté que la date initiale au mars ne pourra pas être maintenue car elle correspond à la semaine où l'assemblée des français de l'étranger se tiendra. La date retenue sera communiquée aux membres du conseil dès que possible.

La séance de travail est levée à 19h55.

Le Secrétaire de Séance,

Le Proviseur,

P. CHARLERY